

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_09_015

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 18 septembre 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Marie DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Anita ROBICHON, Yves PLUMEJEAU, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Isabelle VATELOT, Stéphane BIDET, Philippe BOURSIER, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Sophie BECHEREAU, Aurélien LETOURNEAU, Anne-Françoise CADIOT OGER, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Stéphane BESNIER pouvoir à Guy CAILLAULT
Richard DAVID pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Christelle TREMBLAY pouvoir à Nadège MOREAU
Ingrid MASSE pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD
Stéphanie OGER pouvoir à Virginie PELISSIER
Adrien ALLARD pouvoir à Angéline RICHOU
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Mathéo GOURDON pouvoir à Marie DE BARROS
Lydia MUSSET pouvoir à Gaël BEDUNEAU
Arlette BURGEVIN pouvoir à Isabelle MONFRAY

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Hélène MARCHAND

Madame Marie-Béatrice MORISSEAU a été désignée secrétaire de séance.

CPRA OUVERTURE D OPERATION OUVRANT DROIT A INDEMNISATION ET/OU AVANCE DE TRESORERIE RUE NATIONALE MONTJEAN SUR LOIRE

Monsieur J. DE MAISONNEUVE, adjoint en charge de l'Économie, expose au Conseil Municipal que la commune a créé par délibération du 9 juillet 2026, une Commission Permanente de Règlement à l'Amiable (CPRA) afin de soutenir les commerces et services de proximité impactés par des travaux réalisés sur la commune sous maîtrise d'ouvrage communale et assimilés.

Des travaux, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, ont débuté le 24/08/2026 sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire pour une durée prévisionnelle de 3 mois (30 novembre 2026). Il précise que la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable s'est réunie 8 septembre 2026 pour étudier ces travaux et leurs impacts prévisionnels sur les acteurs économiques. Elle a conclu que ces travaux impacteront significativement la circulation notamment rue Nationale à Montjean-sur-Loire et de fait, l'activité économique des entreprises.

Les différentes périodes seront les suivantes :

PERIODE 1 :

- Indemnisation pour la phase 1 des travaux de fin août à fin novembre 2026
- Dépôt des dossiers à compter de l'achèvement des travaux de la phase 1 estimé à fin novembre 2026 (sous réserve d'aléas)

PERIODE 2 :

- Indemnisation pour les phases 2-3-4 des travaux de mi-janvier à fin mars 2027
- Dépôt des dossiers à compter de l'achèvement des travaux de la phase 4 estimé fin mars 2027 (sous réserve d'aléas)

Conformément au règlement intérieur de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable, il est proposé d'ouvrir une opération ouvrant droit à indemnisations et/ou avances de trésorerie pour cette opération de travaux, et permettre l'étude des demandes selon le périmètre suivant : - Rue Nationale du carrefour avec la rue d'Anjou (zone commerciale incluse) jusqu'au carrefour de la rue Tournebride, Rue d'Anjou jusqu'au pont, Avenue Jeanne d'arc, Rue de la Mairie (selon le plan en annexe).

CONSIDÉRANT la délibération n°2026-07-14 portant sur la création d'une Commission Permanente de Règlement à l'Amiable ;

CONSIDÉRANT le règlement de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la commission permanente en date du 8 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	62
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	62

DÉCIDE DE :

- Autoriser la mise en place d'une opération ouvrant droit à indemnisation et/ou avances de trésorerie dans le cadre de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable pour les travaux menés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire.

- Approuver le périmètre proposé : - Rue Nationale du carrefour avec la rue d'Anjou (zone commerciale incluse) jusqu'au carrefour de la rue Tournebride, Rue d'Anjou jusqu'au pont, Avenue Jeanne d'arc, Rue de la Mairie.
- Approuver l'étude des dossiers sur 2 périodes entre fin août 2026 et mars 2027.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Nombre de conseillers : 65
Nombre de présents : 52
Nombre de votants : 62
(dont 11 pouvoirs)*

Signé le 25 septembre 2026
Le Maire
Gilles PITON